



Violence avec arme bouteille

Par **tomyy**, le **06/06/2013 à 11:56**

Bonjour, je suis convoqué au tribunal correctionnel pour accusation de violence avec arme sur un mineur de 17ans (à 2 semaines de ses 18 ans), il m'a porté un coup de tête dans le nez, j'ai rispoté par un coup de point puis il y a eu une bousculade pour séparer. il m'accuse de l'avoir volontairement taper avec une bouteille (j'avais une bouteille mais à aucun moment j'ai voulu volontairement lui taper sur la tête), il a un témoin qui est son meilleur ami, il a eu 2 points de suture. qu'est ce que je risque ? merci

Par **citoyenalpha**, le **07/06/2013 à 15:02**

BonjourrrrrnTout dépend du nombre d'ITT que la victime a subit. rrrnDans votre cas il conviendrait de prendre un avocat. Vous pouvez en fonction de vos ressources bénéficier de l'aide juridictionnelle. rrrnEn tous les cas si vous présenter les faits tel qu'ils se sont produits sans mentir et avec sincérité et que vous regrettiez avoir répondu vous aussi par la violence le tribunal se montrera clément.rrrnAttention les tribunaux au vu de l'actualité sont extrêmement sensibilisés sur la répression des violences faites aux personnes. Pensez bien à regretter avoir fait usage de la force plutôt que d'avoir déposé plainte contre l'auteur. rrrnRestant à votre disposition.